

Annexe 2.1

Liste des principales normes techniques appliquées au Projet

(Version caviardée)

Demande relative au raccordement des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2023-01 au réseau de transport d'Hydro-Québec

1. Caractéristiques électriques générales d'appareillage

Titre du document	Numéro d'identification
Nouvelle dérivation vers le poste de départ du parc éolien Arthabaska	2694-20600-002-01-0-PL-A
Nouvelle ligne à 230 kV pour le raccordement du parc éolien Broughton – Ligne à 230 kV	7942-20600-001-01-0-PL-A
Nouveaux segments de ligne pour le raccordement du nouveau poste de Hemmingford à 120-25 kV (Parc éolien Les Jardins) – Ligne à 120 kV	2387-20600-001-01-A-PL-A
Raccordement du parc éolien Peshu Napeu – Ligne biterne à 315 kV	7936-20600-001-01-0-PL-A
Nouvelle dérivation vers le poste de départ du parc éolien Monnoir – Ligne monoterne à 120 kV	1794-20600-001-01-0-PL-A
Circuit 1588 – Saint-Agapit – Sainte-Croix - Dérivation pour le raccordement du parc éolien Lotbinière – Ligne monoterne à 120 kV	2073-20600-001-01-0-PL-A
Poste de Montmagny – Poste de sectionnement à 230 kV du parc éolienne Saint-Paul-de-Montminy (Kruger) – Ligne monoterne à 230 kV (Circuit 2410)	7767-20600-003-01-0-PL-A
Jeu de barres 765 kV	JB-735-25-0
Sectionneur 765 kV	SE-735-25-0
Transformateur monophasé de courant 765 kV	TC-735-25-0
Disjoncteur de barres et de lignes 765 kV	DI-735-BP-LI-25-0
Disjoncteur pour manoeuvre de transformateurs 765 kV	DI-735-TP-25-0
Sectionneur de terre 765 kV	ST-735-25-0
Parafoudre ZnO 470 kV, 20 kA	PA-735-25-0
Autotransformateur monophasé 735/ $\sqrt{3}$ / 315/ $\sqrt{3}$ / 12,5 kV, ■■■	TP-735-315-■■■-25-0
Jeu de barres 330 kV	JB-315-25-0
Transformateur monophasé de courant 330 kV	TC-315-25-0
Parafoudre ZnO 206 kV, 20 kA	PA-315-25-0
Sectionneur 330 kV	SE-315-25-0
Sectionneur de terre 330 kV	ST-315-25-0
Disjoncteur 330 kV	DI-315-25-0
Transformateur monophasé de tension 330 kV	TT-315-25-0

Sectionneur de terre coupure de courants et tensions induits 330 kV 90 A	ST-315-I90-25-0
Transformateur de mise à la terre 12,5 kV pour autotransformateur	TM-12-TP-25-0
Courants de défaut relatifs à l'élévation du potentiel de terre – Poste Aux Outardes	7052-20600-011-01-0-PL-A
Poste du réseau de transport - Besoin de mesure de la qualité de l'onde	G261-20600-264-01-A-PL-A

2. Caractéristiques électriques générales d'automatismes

Titre du document	Numéro d'identification
Intégration du parc éolien Arthabaska – Poste Kingsey 230-120 kV	0214-20600-025-01-0-PL-A
Intégration du parc éolien Arthabaska – Poste Nicolet 735-230 kV	1119-20600-041-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Broughton en dérivation sur la ligne 2374 – Poste Lévis 735-315-230 kV	0066-20600-150-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Broughton en dérivation sur la ligne 2374 – Poste Antoine-Lemieux 230-25 kV	4105-20600-018-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Broughton en dérivation sur la ligne 2374 – Poste Thetford 230-120-25 kV	0217-20600-012-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Broughton en dérivation sur la ligne 2374 – Poste Chaudière 230-120 kV	0346-20600-046-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Broughton en dérivation sur la ligne 2374 – Poste Sainte-Marie 120-25 kV	1943-20600-016-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Broughton en dérivation sur la ligne 2374 – Poste Beauceville 230-120 kV	0210-20600-045-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Les Jardins de Napierville – Poste de Saint-Louis 120-25 kV	0086-20600-021-01-A-PL-A
Raccordement du parc éolien Les Jardins de Napierville – Poste de Beauharnois 120-13,8 kV	0142-20600-037-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Les Jardins de Napierville – Poste de Léry 315-120 kV	1823-20600-028-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Peshu-Napeu – Poste Aux Outardes 735 – 315 kV	7052-20600-012-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien Monnoir – Poste Saint-Césaire 230-120 kV	0197-20600-056-01-B-PL-A
Raccordement du parc éolien MRC Lotbinière – Poste Chaudière 230-120-69 kV	0346-20600-045-01-0-PL-A
Raccordement du parc éolien MRC Lotbinière – Poste Saint-Agapit 120-25 kV	5482-20600-007-01-A-PL-A

Raccordement du parc éolien Saint-Paul-de-Montminy – Poste Montmagny 230-120-69 kV	0774-20600-028-01-0-PL-A
--	--------------------------

3. Exigences générales de conception

Titre du document	Numéro d'identification
Exigences générales de conception des lignes aériennes de transport	EGC-LIA-001
Critères de conception pour les nouvelles lignes aériennes de transport	EGC-LIA-GEN002
Exigences générales de conception - Critères de conception pour les interventions sur les lignes aériennes de transport existantes	EGC-LIA-GEN003
Mise à la terre – Support des lignes aériennes de transport	EGC-LIA-GEN005
Balisage des supports et lignes de transport	EGC-LIA-SUP002

4. Exigences particulières de conception

Titre du document	Numéro d'identification
Raccordement du parc Peshu Napeu – Exigence particulière de conception de ligne	7936-60126-001-01-0-HQ-L
Poste aux Outardes 735-315 kV – Raccordement du parc éolien Peshu Napeu	TET-AUT-EPC-7052-2501

5. Spécifications techniques normalisées et guides techniques

Titre du document	Numéro d'identification
Spécification technique générale pour l'emballage du matériel de postes, de lignes et de centrales	SN-1.1
Exigences relatives à l'étiquetage des équipements - Code QR	SN-1.2
Spécification technique régissant la réalisation des installations électriques et travaux connexes dans les postes	SN-11.2
Spécification technique pour l'installation du réseau de mise à la terre dans les postes	SN-12.1
Spécification technique pour la réalisation et le contrôle de la qualité des connexions dans les réseaux de terre	SN-12.3
Essais des disjoncteurs de 26,4 à 765 kV	SN-15.1
Disjoncteurs de 72,5 à 800 kV	SN-15.7
Essais sur les transformateurs de mesure de 26,4 à 765 kV	SN-16.1
Fourniture des transformateurs de courant de 26,4 à 765 kV	SN-16.2
Fourniture des transformateurs de tension de 26,4 à 765 kV	SN-16.3

Parafoudres à oxyde métallique sans éclateur pour réseaux 26,4 kV à 765 kV	SN-17.3
Fourniture et essais de supports isolants destinés à des installations de 25 à 765 kV	SN-20.2
Fourniture de conducteurs câblés en aluminium de 1796 et 4000 MCM	SN-20.5
Manchons d'alignement et bouchons d'extrémité pour les conducteurs tubulaires en aluminium	SN-20.8
Caractéristiques de performance et d'essais pour éléments de raccordement électrique de postes	SN-20.9
Revêtements sur l'appareillage de postes, les tableaux de commande et autres équipements connexes	SN-29.3
Protections acoustiques extérieures permanentes dans les postes	SN-29.6
Critères généraux pour la conception civile et mécanique des postes	SN-29.7
Identification des supports et de leur pièces structurales	SN-41.2
Fourniture des pylônes a treillis et des fondations à grille pour les lignes aériennes	SN-41.3
Conception et détaillage des pylônes à treillis en acier	SN-41.5
Fondations de pylônes de lignes aériennes, fourniture et mise en œuvre du coulis de ciment	SN-42.2
Fourniture des boulons d'ancrage a coquille expansible	SN-42.4
Fourniture des manchons d'ancrage, de jonction et dérivation des conducteurs et câbles de garde pour les lignes aériennes de transport	SN-43.7
Fourniture et essais des torons en fils d'acier galvanisé	SN-45.1
Pose des câbles et des accessoires	SN-47.14
Pylônes à treillis – installation des fondations de type roc et mort-terrain	SN-47.16
Installation des poteaux et portiques pour les lignes de transport	SN-47.18
Mise à la terre de lignes de transport	SN-47.19
Mise à la terre temporaire pour la pose, le remplacement ou le démantèlement de conducteurs ou de câbles de garde sur les lignes de transport.	SN-47.20
Assemblage et montage de pylônes	SN-47.2
Fourniture des conducteurs nus	SN-48.5
Qualification parasismique des équipements, bâtiments et ouvrages du réseau de transport	TET-APG-N-0001
Calcul de l'emprise d'une ligne aérienne de transport	TET-EMP-N-GEN0001

Utilisation polyvalente de l'emprise normale d'une ligne aérienne de transport	TET-EMP-N-GEN0002
Exploitation de carrières de matériaux granulaires et activités de dynamitage à proximité des lignes aériennes de transport	TET-LIA-N-GEN0060
Dégagements, écartements et distances électriques sécuritaires applicables aux lignes aériennes de transport	TET-LIA-N-CON0200
Balisage des supports et des lignes aériennes de transport	TET-LIA-N-SUP0010
Procédure pour la réparation des conducteurs hétérogènes en aluminium-acier ainsi qu'aux conducteurs homogènes en aluminium ou en cuivre	TET-LIA-P-CON1011

Annexe 3

Liste des autorisations exigées en vertu d'autres lois

1 Le Transporteur présente la liste des autorisations pouvant être exigées en vertu d'autres lois
2 pour la réalisation du Projet et ce, conformément au paragraphe 6, alinéa 1 de l'article 2 du
3 *Règlement*.

4 Le Transporteur mentionne que la nécessité d'obtenir les principales autorisations
5 mentionnées ci-dessous dépendra notamment des caractéristiques, de la nature et de
6 l'emplacement des interventions à effectuer, ainsi que de la présence de contraintes
7 environnementales. Un diagnostic sera fait de façon spécifique et au moment opportun pour
8 chacun des projets retenus.

Volet provincial

- 9 • Une autorisation ministérielle est requise du ministère de l'Environnement, de la Lutte
10 contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs («MELCCFP») en vertu
11 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*¹.
- 12 • Une résolution formulant un avis sur la conformité du projet aux objectifs du schéma
13 d'aménagement et de développement de la MRC en vertu de la *Loi sur l'aménagement*
14 *et l'urbanisme*².
- 15 • Une décision favorable de la Commission de protection du territoire agricole en vertu
16 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*³.

Volet fédéral

- 17 • Aucune autorisation n'est requise.

1 L.R.Q., c. Q-2, art. 22.

2 L.R.Q., c. A-19, art. 149 et suiv.

3 L.R.Q., c. P-41.1, art. 26 et 27.

Annexe 4

Liste des activités d'information et de consultation

1. Parc éolien Monnoir

1 Dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien Monnoir, Hydro-Québec n'a pas
2 mené de processus de participation et de consultation du public considérant que les quelques
3 modifications requises sur le réseau sont sans impacts significatifs sur le milieu, touchent un
4 seul propriétaire terrien et ne soulèvent pas d'enjeu d'acceptabilité sociale.

2. Parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2

5 Dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-
6 Antonin-Wolastokuk 2 (ci-après « PPAW 2 »), Hydro-Québec n'a pas mené de processus de
7 participation et de consultation du public considérant que le parc se raccorde au parc éolien
8 Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk ¹. Ainsi, les quelques modifications
9 requises sur le réseau ont peu d'impacts sur le milieu.

Démarche de communication avec la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek

10 Une rencontre avec l'unité de consultation de la Première Nation Wolastoqiyik Wamspekek
11 (ci-après « PNWW ») s'est tenue le 6 octobre 2025. La présentation et la zone d'étude ont
12 été transmises à l'unité de consultation de la PNWW. Les représentants de la PNWW n'ont
13 émis aucun commentaire et aucune préoccupation concernant le projet de raccordement.

3. Parc éolien Les Jardins

14 Dans le cadre du projet de raccordement du parc éolien Les Jardins, Hydro-Québec n'a pas
15 mené de processus de participation et de consultation du public considérant que les quelques
16 modifications requises sur le réseau sont sans impacts significatifs sur le milieu, touchent un
17 seul propriétaire terrien et ne soulève pas d'enjeu d'acceptabilité sociale.

Démarche de communication avec le Conseil Mowhak de Kahnawà :ke

18 La démarche de communication avec le Conseil Mowhak de Kahnawà :ke (ci-après le
19 « CMK ») pour le raccordement du parc éolien Les Jardins a débuté à l'été 2024, de concert
20 avec la démarche de communication pour le projet de la nouvelle ligne et du nouveau poste
21 de Hemmingford.

¹ Voir la pièce R-4279-2024, pièce ([B-0006](#)) HQT-1, Document 1, Annexe 4

- 1 Dans le cadre de cette démarche commune aux deux projets, deux rencontres avec le CMK
2 ont eu lieu afin de présenter le projet et le tracé de la nouvelle ligne. De plus, Hydro-Québec
3 a maintenu une correspondance avec le CMK afin de recueillir ses commentaires et répondre
4 à ses préoccupations. Enfin, Hydro-Québec a également transmis l'étude de potentiel
5 archéologique au CMK.
- 6 La démarche de communication avec le CMK se poursuit à ce jour.

Tableau 1
Outils d'information et moyens de communication utilisés dans le cadre de la démarche

Types d'outils	Liste des outils
Outils d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres
Moyens de consultation en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres

Tableau 2
Publics informés et rencontrés dans le cadre de la démarche de communication

Catégorie	Public	Informés	Rencontrés
Propriétaire terrien	Un seul propriétaire	X	X
Communauté autochtone	Communauté Mowhak de Kahnawà :ke	X	X

Bilan de la démarche

- 7 La démarche de participation du public permettait de prendre en considération les
8 commentaires et les préoccupations des propriétaires terriens touchés par le raccordement
9 du parc éolien Les Jardins et le CMK. Hydro-Québec continuera de communiquer avec ces
10 parties au cours des prochaines étapes afin de recueillir et de prendre en compte leurs
11 commentaires et leurs préoccupations, et ce, tout au long du Projet, y compris lors des travaux
12 de construction.
- 13 La démarche de communication est à la satisfaction du milieu. Le projet de raccordement tel
14 que présenté ne suscite pas d'enjeu auprès du propriétaire terrien touché et du CMK.

4. Parc éolien St-Paul-de-Montminy
Objectifs de la démarche de participation du public

- 15 Dans le cadre du Projet, Hydro-Québec a mis de l'avant un processus de participation et de
16 consultation du public dont les objectifs sont les suivants :

- 1 • Faire connaître le projet aux différents publics concernés par le projet ;
- 2 • Répondre aux demandes d'information des différents intervenants du milieu d'accueil
- 3 et assurer le suivi nécessaire ;
- 4 • Prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu à l'égard du projet
- 5 afin d'apporter des réponses sous la forme de compléments d'information,
- 6 d'optimisations de tracé ou de mesures d'atténuation, dans la mesure du possible ;
- 7 • Maintenir des relations harmonieuses entre Hydro-Québec et les collectivités locales
- 8 avant, pendant et après la réalisation du projet.

Milieu d'accueil

9 Le milieu d'accueil est localisé dans la région administrative de Chaudière- Appalaches, sur
10 le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny, incluant la ville de
11 Montmagny et les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire et de Saint-Paul-de-Montminy.
12 Ce secteur est situé sur le territoire ancestral de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
13 dans le Wolastokuk (« PNWW »).

Étapes de la démarche de participation du public

14 La démarche de participation du public d'Hydro-Québec a débuté à l'hiver 2024 et se poursuit
15 à ce jour.

Activités de participation du public

16 Hydro-Québec élabore chaque nouveau projet en recherchant le juste équilibre entre les trois
17 pôles du développement durable, soit les aspects sociaux, environnementaux et
18 économiques ; c'est pourquoi Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du
19 public dans ses projets afin d'établir un dialogue avec le milieu d'accueil tout au long
20 du Projet.

21 De manière générale, cette démarche vise à informer le milieu d'accueil du Projet, de sa
22 raison d'être et de ses différentes composantes, ainsi qu'à recueillir les commentaires,
23 les préoccupations et les attentes des citoyennes et des citoyens, pour en tenir compte dans
24 la conception du Projet et favoriser l'intégration la plus harmonieuse possible des
25 installations.

26 Afin d'assurer une intégration harmonieuse de la ligne 230 kV qui relie le poste de départ du
27 parc éolien Saint-Paul-de-Montminy à la ligne 2410, Hydro-Québec réalise une démarche de
28 participation du public depuis l'hiver 2024.

1 Ainsi, une dizaine de rencontres en présentiel ont été organisées par l'équipe de projet dédiée,
 2 des rencontres virtuelles ont également eu lieu avec la municipalité Notre-Dame-du-Rosaire,
 3 la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, le Conseil régional de l'environnement Chaudière-
 4 Appalaches, et l'Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud. Une rencontre virtuelle
 5 a également eu lieu avec l'Union des producteurs agricoles – Bas-St-Laurent, incluant le
 6 Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny et la Fédération de l'UPA de Chaudière-
 7 Appalaches. Enfin, une rencontre virtuelle a eu lieu avec le Syndicat des producteurs
 8 acéricoles de la Côte-du-Sud.

9 De plus, Hydro-Québec rend disponible une vitrine web dédiée au projet de raccordement du
 10 parc éolien St-Paul-de-Montminy, une adresse courriel et une ligne téléphonique, afin de
 11 permettre au public de transmettre ses questions et ses commentaires.

Tableau 3

Outils d'information et moyens de communication utilisés dans le cadre de la démarche

Types d'outils	Liste des outils
Outils d'information	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne téléphonique • Adresse courriel • Vitrine Web • Info-travaux envoyé par la poste au milieu d'accueil
Moyens de consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres en présentiel et virtuel • Portes ouvertes • Participation aux portes ouvertes organisées par le promoteur • Présence d'Hydro-Québec lors des séances publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet du parc éolien de Saint-Paul-de-Montminy

Tableau 4

Publics informés et rencontrés dans le cadre de la démarche de participation du public

Catégorie	Public	Informés	Rencontrés
Élus et gestionnaires	MRC de Montmagny incluant toutes ses municipalités	X	X
	Bureau du député de Côte-du-Sud	X	X
Groupes à vocation environnementale, agricole ou touristique	L'Union des producteurs agricoles – Bas-St-Laurent	X	X
	Syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny	X	X

	Fédération de l'UPA de Chaudière-Appalaches	X	X
	Organisme des Bassins versants de la Côte-du-Sud	X	X
	Syndicat des producteurs acéricoles de la Côte-du-Sud	X	X
	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	X	X
	Association Quad de l'oie Blanche	X	X
	Club autoneige de Montmagny	X	X
Propriétaires terriens	Cinq propriétaires	X	X
	Regroupement des propriétaires du Chemin du Midi	X	X

Démarche de communication avec la Première Nation Wolastoqiyik Wahiasekuk

- 1 Dans le cadre de la démarche de communication ayant débuté au printemps 2024 et relative
- 2 au raccordement du Parc éolien Montminy, Hydro-Québec a organisé plusieurs rencontres afin
- 3 de présenter le projet de raccordement du parc et recueillir les commentaires de la PNWW. La
- 4 communication et l'échange d'information se poursuit avec la PNWW.

Bilan de la démarche

- 5 La démarche de participation du public permettait de prendre en considération les
- 6 commentaires et les préoccupations du milieu d'accueil.
- 7 Hydro-Québec continuera de communiquer avec le milieu d'accueil au cours des prochaines
- 8 étapes afin de recueillir et prendre en compte les commentaires et les préoccupations du
- 9 milieu, et ce, tout au long du Projet, y compris lors des travaux de construction.
- 10 La démarche d'information et de consultation est à la satisfaction des acteurs du milieu
- 11 d'accueil. Le projet de raccordement tel que présenté ne suscite pas d'enjeu dans le milieu.

5. Parc éolien Arthabaska

Objectifs de la démarche de participation du public

- 12 Dans le cadre du Projet, Hydro-Québec a mis de l'avant un processus de participation et de
- 13 consultation du public dont les objectifs sont les suivants :

- 1 • Faire connaître le projet aux différents publics concernés par le projet ;
- 2 • Répondre aux demandes d'information des différents intervenants du milieu d'accueil
- 3 et assurer le suivi nécessaire ;
- 4 • Prendre connaissance des préoccupations et des attentes du milieu à l'égard du projet
- 5 afin d'apporter des réponses sous la forme de compléments d'information,
- 6 d'optimisations de tracé ou de mesures d'atténuation, dans la mesure du possible ;
- 7 • Maintenir des relations harmonieuses entre Hydro-Québec et les collectivités locales
- 8 avant, pendant et après la réalisation du projet.

Milieu d'accueil

9 Le milieu d'accueil est localisé dans la région administrative du Centre-du-Québec, sur le
10 territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) d'Arthabaska, incluant la ville de
11 Victoriaville et les municipalités de Sainte-Séraphine et de Sainte-Élisabeth-de-Warwick. Ce
12 secteur est situé dans le territoire ancestral Ndakina de la Nation Wabanaki. Le Transporteur
13 précise qu'un seul propriétaire terrien est touché par le projet.

Étapes de la démarche de participation du public

14 La démarche de participation du public d'Hydro-Québec a débuté en mars 2025 et se poursuit
15 à ce jour. Une rétroaction sur la satisfaction des parties prenantes concernant les
16 communications du projet sera également effectuée ultérieurement.

Présentation aux publics concernés

17 Compte tenu de la petite taille du tracé à l'étude, les équipes projets ont concentré leurs
18 activités de consultation auprès de la MRC d'Arthabaska et des municipalités de Saint Albert
19 et de Sainte Élisabeth de Warwick. Par ailleurs, le propriétaire terrien touché par le projet a
20 été rencontré.

Activités de participation du public

21 Hydro-Québec élabore chaque nouveau projet en recherchant le juste équilibre entre les trois
22 pôles du développement durable, soit les aspects sociaux, environnementaux et
23 économiques ; c'est pourquoi Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du
24 public dans ses projets afin d'établir un dialogue avec le milieu d'accueil tout au long
25 du Projet.

1 La manière générale, cette démarche vise à informer le milieu d'accueil à propos du Projet,
 2 de sa raison d'être et de ses différentes composantes, ainsi qu'à recueillir les commentaires,
 3 les préoccupations et les attentes des citoyennes et des citoyens, afin d'en tenir compte dans
 4 la conception du Projet et de favoriser l'intégration la plus harmonieuse possible des
 5 installations.

6 Afin d'assurer une intégration harmonieuse de la ligne 230 kV qui relie le poste de départ du
 7 parc éolien Arthabaska au circuit 2376, Hydro-Québec réalise une démarche de participation
 8 du public depuis le printemps 2025.

9 Cinq rencontres en ligne et en présentiel ont été organisées par l'équipe de projet dédiée avec
 10 la MRC d'Arthabaska, la municipalité de Saint-Albert et de Sainte-Élisabeth de Warwick, le
 11 Conseil régional en environnement du Centre du Québec ainsi que la Fédération de l'union
 12 des producteurs agricoles du Centre du Québec.

13 Par ailleurs, Hydro-Québec rend disponibles une ligne téléphonique et une adresse courriel
 14 afin de permettre au public de transmettre ses questions et ses commentaires.

15 La démarche d'information et de consultation du public se poursuit tout au long du Projet.

Tableau 5

Outils d'information et moyens de communication utilisés dans le cadre de la démarche

Types d'outils	Liste des outils
Outils d'information	<ul style="list-style-type: none"> Ligne téléphonique et adresse courriel
Moyens de consultation en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> Rencontres

Tableau 6

Publics informés et rencontrés dans le cadre de la démarche de participation du public

Catégorie	Public	Informés	Rencontrés
Élus et gestionnaires	MRC d'Arthabaska	X	X
	Municipalité de Saint-Albert	X	X
	Municipalité de Sainte Élisabeth de Warwick	X	X
Groupes à vocation environnementale, agricole ou touristique	Fédération de l'UPA du Centre du Québec	X	X
	Conseil régional en environnement du centre du Québec (CRECQ)	X	X
	Fédération de l'UPA du Centre du Québec	X	X

Propriétaires terriens	Un seul propriétaire	X	X
------------------------	----------------------	---	---

Démarche de communication avec la Nation Wabanaki

1 Dans le cadre de la démarche de communication relative au raccordement du Parc éolien
2 Arthabaska, Hydro-Québec a organisé une rencontre afin d'expliquer les modalités de l'appel
3 d'offre éolien 2023 à la Nation Wabanaki, plus précisément celles en lien avec les parcs
4 Broughton, Arthabaska et Lotbinière Ndakina. La communication et l'échange d'information se
5 poursuit avec la Nation Wabanaki.

Bilan de la démarche

6 Le raccordement du parc éolien d'Arthabaska, nécessitant la construction d'une ligne d'un peu
7 moins de 100 mètres et touchant un seul propriétaire terrien, ne soulève pas d'enjeu
8 d'acceptabilité sociale.

6. Parc éolien Broughton

Objectifs de la démarche de participation du public

9 Dans le cadre du Projet, Hydro-Québec a mis de l'avant un processus de participation et de
10 consultation du public dont les objectifs sont les suivants :

- 11 • Faire connaître le Projet aux élus, aux gestionnaires municipaux, aux représentants
12 de groupes et d'organismes ;
- 13 • Répondre aux besoins d'information des différents intervenants et assurer les suivis
14 nécessaires ;
- 15 • Prendre connaissance des préoccupations du milieu d'accueil à l'égard du Projet et
16 apporter, des ajustements le cas échéant ;
- 17 • Assurer une intégration harmonieuse du Projet dans le milieu d'accueil ;
- 18 • Maintenir des relations harmonieuses avec les collectivités locales avant, pendant et
19 après la réalisation du Projet.

Milieu d'accueil

20 Le milieu d'accueil est localisé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, sur le
21 territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) des Appalaches, plus spécifiquement,
22 dans les municipalités de Thetford Mines et Saint-Pierre-de-Broughton.

Étapes de la démarche de participation du public

1 La démarche de participation du public d'Hydro-Québec a débuté à l'été 2025 et se poursuit à
2 ce jour.

Activités de participation du public

3 Hydro-Québec élabore chaque nouveau projet en recherchant le juste équilibre entre les trois
4 pôles du développement durable, soit les aspects sociaux, environnementaux et
5 économiques ; c'est pourquoi Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du
6 public dans ses projets afin d'établir un dialogue avec le milieu d'accueil tout au long
7 du Projet.

8 De manière générale, cette démarche vise à informer le milieu d'accueil à propos du Projet,
9 de sa raison d'être et de ses différentes composantes, ainsi qu'à recueillir les commentaires,
10 les préoccupations et les attentes des citoyennes et des citoyens, afin d'en tenir compte dans
11 la conception du Projet et de favoriser l'intégration la plus harmonieuse possible des
12 installations.

13 Afin d'assurer une intégration harmonieuse de la ligne 230 kV qui relie le poste de départ du
14 parc éolien Broughton à la ligne 2374, les activités suivantes ont été réalisées dans le cadre
15 de la démarche, certaines en collaboration avec le promoteur :

- 16 • Rencontres avec les acteurs clés du milieu d'accueil ;
- 17 • Portes ouvertes à Saint-Pierre-de-Broughton en collaboration avec le promoteur
18 (avril 2025 et février 2026).

19 La formule « portes ouvertes » était une initiative du promoteur afin de répondre aux questions
20 du public en lien avec le contexte énergétique justifiant les besoins en approvisionnement
21 éolien. Hydro-Québec y a participé, à l'invitation du promoteur.

Tableau 7

Outils d'information et moyens de communication utilisés dans le cadre de la démarche

Types d'outils	Liste des outils
Moyens de consultation en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres

Tableau 8

Publics informés et rencontrés dans le cadre de la démarche de participation du public

Catégorie	Public	Informés	Rencontrés
Instances publiques municipales (élus, élues	MRC des Appalaches	X	X
	Bureau du député	X	X

et membres du personnel)	Municipalités de : <ul style="list-style-type: none"> • Thetford Mines • Kinnear's Mills • Saint-Adrien-d'Irlande • Sainte-Pierre-de-Broughton et Saint-Jean-de-Brébeuf 	X	X
Groupes à vocation environnementale, agricole ou touristique	Union des producteurs agricoles (UPA) régionale Chaudière-Appalaches	X	X
	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	X	X

Bilan de la démarche

1 La démarche de participation du public permettait de prendre en considération les
2 commentaires et les préoccupations du milieu d'accueil. En tenant compte des
3 préoccupations du milieu d'accueil, notamment au regard de projets futurs, Hydro-Québec a
4 choisi un raccordement en dérivation sur une ligne existante, minimisant l'impact du tracé, à
5 la satisfaction du milieu d'accueil.

6 Hydro-Québec continuera de communiquer avec le milieu d'accueil au cours des prochaines
7 étapes afin de recueillir et prendre en compte les commentaires et les préoccupations du
8 milieu, et ce, tout au long du Projet, y compris lors des travaux de construction.

7. Parc éolien MRC Lotbinière (Lotbinière Ndakina)

Objectifs de la démarche de participation du public

9 Dans le cadre du Projet, Hydro-Québec a mis de l'avant un processus de participation et de
10 consultation du public dont les objectifs sont les suivants :

- 11 • Faire connaître le Projet aux élus, aux gestionnaires municipaux, aux représentants
12 de groupes et d'organismes ;
- 13 • Répondre aux besoins d'information des différents intervenants et assurer les suivis
14 nécessaires ;
- 15 • Prendre connaissance des préoccupations du milieu d'accueil à l'égard du Projet et
16 apporter, des ajustements le cas échéant ;
- 17 • Assurer une intégration harmonieuse du Projet dans le milieu d'accueil ;

- 1 • Maintenir des relations harmonieuses avec les collectivités locales avant, pendant et
2 après la réalisation du Projet.

Milieu d'accueil

3 Le milieu d'accueil est localisé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, sur le
4 territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière, plus spécifiquement,
5 dans la municipalité de Sainte-Croix. Le Transporteur précise que le raccordement du parc
6 éolien Lotbinière Ndakina touche seulement deux propriétaires terriens. Il est prévu que ces
7 derniers seront rencontrés à l'automne 2026².

Étapes de la démarche de participation du public

8 La démarche de participation du public d'Hydro-Québec a débuté au printemps 2025 et se
9 poursuit à ce jour.

Activités de participation du public

10 Hydro-Québec élabore chaque nouveau projet en recherchant le juste équilibre entre les trois
11 pôles du développement durable, soit les aspects sociaux, environnementaux et
12 économiques ; c'est pourquoi Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du
13 public dans ses projets afin d'établir un dialogue avec le milieu d'accueil tout au long
14 du Projet.

15 Afin d'assurer une intégration harmonieuse de la ligne 120 kV qui relie le poste de départ du
16 parc éolien Lotbinière Ndakina à la ligne L1588, Hydro-Québec réalise une démarche de
17 participation du public depuis le printemps 2025, bien qu'elle ait participé à des portes
18 ouvertes organisées en septembre 2024 à l'invitation du promoteur. Les activités suivantes
19 ont été réalisées dans le cadre de cette démarche, certaines en collaboration avec le
20 promoteur :

- 21 • Rencontres avec les acteurs clés du milieu d'accueil ;
22 • Portes ouvertes à Saint-Édouard-de-Lotbinière en collaboration avec le promoteur
23 (septembre 2024 et janvier 2026).

24 La formule « portes ouvertes » était une initiative du promoteur afin de répondre aux questions
25 du public en lien avec le contexte énergétique justifiant les besoins en approvisionnement
26 éolien. Hydro-Québec y a participé à l'invitation de ce dernier.

² La date de mise sous tension initiale du parc Lotbinière Ndakina est prévue pour décembre 2028.

Tableau 9

Outils d'information et moyens de communication utilisés dans le cadre de la démarche

Types d'outils	Liste des outils
Moyens de consultation en présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres

Tableau 10

Publics informés et rencontrés dans le cadre de la démarche de participation du public

Catégorie	Public	Informés	Rencontrés
Instances publiques municipales (élus, élues et membres du personnel)	MRC de Lotbinière	X	X
	Municipalité de Sainte-Croix	X	X
Groupes à vocation environnementale, agricole ou touristique	Union des producteurs agricoles régionale Chaudière-Appalaches	X	X
	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	X	X
	L'organisme de Bassin-versant de la zone du Chêne	X	X

Bilan de la démarche

- 1 La démarche de participation du public permettait de prendre en considération les
- 2 commentaires et les préoccupations du milieu d'accueil.
- 3 Hydro-Québec continuera de communiquer avec le milieu d'accueil au cours des prochaines
- 4 étapes afin de recueillir et prendre en compte les commentaires et les préoccupations du
- 5 milieu, et ce, tout au long du Projet, y compris lors des travaux de construction.
- 6 Le raccordement du parc éolien Lotbinière Ndakina ne présente pas d'enjeu d'acceptabilité
- 7 sociale.

8. Parc éolien Manicouagan (Peshu Napeu)

Objectifs de la démarche de participation du public

- 8 Dans le cadre du Projet, Hydro-Québec a mis de l'avant un processus de participation et de
- 9 consultation du public dont les objectifs sont les suivants :

- 1 • Faire connaître le Projet aux élus, aux gestionnaires municipaux, à la communauté
2 innue de Pessamit aux représentants de groupes et d'organismes ;
- 3 • Répondre aux besoins d'information des différents intervenants et assurer les suivis
4 nécessaires ;
- 5 • Prendre connaissance des préoccupations du milieu d'accueil à l'égard du Projet et
6 apporter des ajustements le cas échéant ;
- 7 • Assurer une intégration harmonieuse du Projet dans le milieu d'accueil ;
- 8 • Maintenir des relations harmonieuses avec les collectivités locales avant, pendant et
9 après la réalisation du Projet.

Milieu d'accueil

10 Le milieu d'accueil est localisé dans la région administrative de la Côte-Nord, sur le territoire
11 de la municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan. Plus spécifiquement, le Projet
12 se situe dans le territoire non organisé (TNO) de la Rivière aux Outardes à environ deux
13 kilomètres à l'est du Poste aux Outardes. Ce secteur est situé dans le territoire ancestral de
14 la communauté innue de Pessamit (Nitassinan).

Étapes de la démarche de participation du public

15 La démarche de participation du public d'Hydro-Québec a débuté à l'automne 2024 et se
16 poursuit à ce jour.

Activités de participation du public

17 Hydro-Québec élabore chaque nouveau projet en recherchant le juste équilibre entre les trois
18 pôles du développement durable, soit les aspects sociaux, environnementaux et
19 économiques. C'est pourquoi Hydro-Québec met en œuvre une démarche de participation du
20 public et de la communauté innue de Pessamit dans ses projets afin d'établir un dialogue
21 avec le milieu d'accueil tout au long du Projet.

22 De manière générale, cette démarche vise à informer le milieu à propos du Projet, de sa
23 raison d'être et de ses différentes composantes, ainsi qu'à recueillir les commentaires,
24 les préoccupations et les attentes des citoyennes et des citoyens et des membres de la
25 communauté de Pessamit, afin d'en tenir compte dans la conception du Projet et de favoriser
26 l'intégration la plus harmonieuse possible des installations.

1 Afin d’assurer une intégration harmonieuse de la ligne 315 kV qui relie le poste de départ du
 2 parc éolien Manicouagan (Peshu Napeu) et le poste aux Outardes, les activités suivantes ont
 3 été réalisées dans le cadre de cette démarche :

- 4 • Portes ouvertes à Pessamit et à Baie-Comeau à l’automne 2024 ;
- 5 • Présence d’Hydro-Québec à la porte ouverte du promoteur à Pessamit et Baie-
 6 Comeau en février 2025 ;
- 7 • Présence d’Hydro-Québec à une soirée d’informations avec les villégiateurs organisés
 8 par le promoteur en juillet 2025 ;
- 9 • Présence d’Hydro-Québec à une rencontre de consultation avec les organismes du
 10 milieu d’accueil organisé par le promoteur en novembre 2025.

11 Les formules « portes ouvertes » et « séances d’information » permettaient de donner une
 12 vue d’ensemble aux utilisateurs du territoire des projets à venir d’Hydro-Québec dans le
 13 secteur de Manic-3. Le Projet a été inclus aux portes ouvertes de d’autres projets à venir dans
 14 ce secteur. De plus, Hydro-Québec s’est présenté dans les activités d’information et de
 15 consultation du public organisées par le promoteur du projet éolien.

Tableau 11
Outils d’information et moyens de communication utilisés dans le cadre de la démarche

Types d’outils	Liste des outils
Outils d’information	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne téléphonique Info-projets • Invitations aux portes ouvertes via les médias locaux
Moyens de consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontres publiques (présentation générale du Projet et discussions avec les spécialistes d’Hydro-Québec) • Rencontres au besoin avec l’administration de la communauté innue de Pessamit • Rencontres stratégiques avec le Conseil des Innus de Pessamit depuis 2026

Tableau 12
Publics informés et rencontrés dans le cadre de la démarche de participation du public

Catégorie	Public	Informés	Rencontrés
Instances publiques municipales (élus, élues et membres du personnel)	MRC de Manicouagan	X	X
	Bureau du député	X	X
Groupes à vocation environnementale, agricole ou touristique	Organisme de bassins versants de la Manicouagan	X	X
	Comité de zone d'intervention prioritaire de l'Estuaire	X	X
	Environnement Côte-Nord	X	X
	Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale	X	X
	Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan Uapishka	X	X
Utilisateurs du territoire	Entreprises à proximité	X	X
	Villégiateurs	X	X
	Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Varin	X	X

Bilan de la démarche

- 1 La démarche de participation du public permettait de prendre en considération les
- 2 commentaires et les préoccupations du milieu d'accueil, cependant le Transporteur indique
- 3 qu'aucun commentaire ne s'est rapporté à la portion raccordement effectué par le
- 4 Transporteur ; les commentaires ou préoccupations étant davantage reliées au projet du parc
- 5 éolien.
- 6 Hydro-Québec continuera de communiquer avec le milieu au cours des prochaines étapes
- 7 afin de recueillir et prendre en compte les commentaires et les préoccupations du milieu
- 8 d'accueil, et ce, tout au long du Projet, y compris lors des travaux de construction.

Annexe 5.1

Taux d'inflation spécifiques ventilés par composantes

(Version caviardée)

Annexe 6

Impact tarifaire

Tableau 1 : Impact tarifaire du Projet sur 20 ans

Coût du projet (M\$)												770,3
Contribution estimée du Distributeur (M\$)												764,6
Mise en service nette (M\$)												5,7
Années et mois des mises en service									2028-12			5,7
Amortissement linéaire ¹												
Coût moyen pondéré du capital prospectif ²												5,694%
Taxe sur les services publics (TSP) ³												0,55%
Nombre d'années												20

Années	Amortissement 2028-12 (M\$)	Amortissement (M\$)	Amortissement cumulé (M\$)	Base de tarification : solde de fin (M\$)	Base de tarification : moyenne 13 soldes (M\$)	Coût du capital (M\$)	Taxe sur les services publics (M\$)	Total (M\$)	Revenus requis (M\$)	Besoins de transport (MW)	Tarif annuel (\$/kW)
2026									3 649,300	46 892	77,82
2028	0,000	0,000	0,000	5,700	0,438	0,025	0,000	0,025	3 649,325	46 892	77,82
2029	0,285	0,285	0,285	5,415	5,557	0,316	0,031	0,633	3 649,933	46 892	77,84
2030	0,285	0,285	0,570	5,130	5,272	0,300	0,030	0,615	3 649,915	46 892	77,84
2031	0,285	0,285	0,855	4,845	4,987	0,284	0,028	0,597	3 649,897	46 892	77,84
2032	0,285	0,285	1,140	4,560	4,702	0,268	0,027	0,579	3 649,879	46 892	77,84
2033	0,285	0,285	1,425	4,275	4,417	0,252	0,025	0,562	3 649,862	46 892	77,84
2034	0,285	0,285	1,710	3,990	4,132	0,235	0,024	0,544	3 649,844	46 892	77,84
2035	0,285	0,285	1,995	3,705	3,847	0,219	0,022	0,526	3 649,826	46 892	77,84
2036	0,285	0,285	2,280	3,420	3,562	0,203	0,020	0,508	3 649,808	46 892	77,84
2037	0,285	0,285	2,565	3,135	3,277	0,187	0,019	0,490	3 649,790	46 892	77,83
2038	0,285	0,285	2,850	2,850	2,992	0,170	0,017	0,473	3 649,773	46 892	77,83
2039	0,285	0,285	3,135	2,565	2,708	0,154	0,016	0,455	3 649,755	46 892	77,83
2040	0,285	0,285	3,420	2,280	2,423	0,138	0,014	0,437	3 649,737	46 892	77,83
2041	0,285	0,285	3,705	1,995	2,138	0,122	0,013	0,419	3 649,719	46 892	77,83
2042	0,285	0,285	3,990	1,710	1,853	0,105	0,011	0,401	3 649,701	46 892	77,83
2043	0,285	0,285	4,275	1,425	1,568	0,089	0,009	0,384	3 649,684	46 892	77,83
2044	0,285	0,285	4,560	1,140	1,283	0,073	0,008	0,366	3 649,666	46 892	77,83
2045	0,285	0,285	4,845	0,855	0,997	0,057	0,006	0,348	3 649,648	46 892	77,83
2046	0,285	0,285	5,130	0,570	0,713	0,041	0,005	0,330	3 649,630	46 892	77,83
2047	0,285	0,285	5,415	0,285	0,428	0,024	0,003	0,312	3 649,612	46 892	77,83
2048	0,285	0,285	5,700	0,000	0,143	0,008	0,002	0,295	3 649,595	46 892	77,83
Ensemble de la période 2028 à 2048								0,443			77,83

¹ Amortissement linéaire selon la décision D-2010-020 pour la demande R-3703-2009.

² Coût moyen pondéré du capital prospectif de 5,694 %, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

³ Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

Tableau 2 : Impact tarifaire du Projet sur 20 ans – analyse de sensibilité

<i>Analyse de sensibilité</i>											
Coût du projet (M\$)										+ 15 %	808,7
Contribution estimée du Distributeur (M\$)											802,2
Mise en service nette (M\$)											6,6
Années et mois des mises en service								2028-12			6,6
Amortissement linéaire ¹											
Coût moyen pondéré du capital prospectif ²										+ 15 %	6,548%
Taxe sur les services publics (TSP) ³											0,55%
Nombre d'années											20

Années	Amortissement 2028-12 (M\$)	Amortissement (M\$)	Amortissement cumulé (M\$)	Base de tarification : solde de fin (M\$)	Base de tarification : moyenne 13 soldes (M\$)	Coût du capital (M\$)	Taxe sur les services publics (M\$)	Total (M\$)	Revenus requis (M\$)	Besoins de transport (MW)	Tarif annuel (\$/kW)
2026									3 649,300	46 892	77,82
2028	0,000	0,000	0,000	6,555	0,504	0,033	0,000	0,033	3 649,333	46 892	77,82
2029	0,328	0,328	0,328	6,227	6,391	0,418	0,036	0,782	3 650,082	46 892	77,84
2030	0,328	0,328	0,656	5,900	6,063	0,397	0,034	0,759	3 650,059	46 892	77,84
2031	0,328	0,328	0,983	5,572	5,736	0,376	0,032	0,736	3 650,036	46 892	77,84
2032	0,328	0,328	1,311	5,244	5,408	0,354	0,031	0,713	3 650,013	46 892	77,84
2033	0,328	0,328	1,639	4,916	5,080	0,333	0,029	0,689	3 649,989	46 892	77,84
2034	0,328	0,328	1,967	4,589	4,752	0,311	0,027	0,666	3 649,966	46 892	77,84
2035	0,328	0,328	2,294	4,261	4,425	0,290	0,025	0,643	3 649,943	46 892	77,84
2036	0,328	0,328	2,622	3,933	4,097	0,268	0,023	0,619	3 649,919	46 892	77,84
2037	0,328	0,328	2,950	3,605	3,769	0,247	0,022	0,596	3 649,896	46 892	77,84
2038	0,328	0,328	3,278	3,278	3,441	0,225	0,020	0,573	3 649,873	46 892	77,84
2039	0,328	0,328	3,605	2,950	3,114	0,204	0,018	0,550	3 649,850	46 892	77,84
2040	0,328	0,328	3,933	2,622	2,786	0,182	0,016	0,526	3 649,826	46 892	77,84
2041	0,328	0,328	4,261	2,294	2,458	0,161	0,014	0,503	3 649,803	46 892	77,83
2042	0,328	0,328	4,589	1,967	2,130	0,139	0,013	0,480	3 649,780	46 892	77,83
2043	0,328	0,328	4,916	1,639	1,803	0,118	0,011	0,457	3 649,757	46 892	77,83
2044	0,328	0,328	5,244	1,311	1,475	0,097	0,009	0,433	3 649,733	46 892	77,83
2045	0,328	0,328	5,572	0,983	1,147	0,075	0,007	0,410	3 649,710	46 892	77,83
2046	0,328	0,328	5,900	0,656	0,819	0,054	0,005	0,387	3 649,687	46 892	77,83
2047	0,328	0,328	6,227	0,328	0,492	0,032	0,004	0,364	3 649,664	46 892	77,83
2048	0,328	0,328	6,555	0,000	0,164	0,011	0,002	0,340	3 649,640	46 892	77,83
Ensemble de la période 2028 à 2048								0,536			77,84

¹ Amortissement linéaire selon la décision D-2010-020 pour la demande R-3703-2009.

² Coût moyen pondéré du capital prospectif de 5,694 %, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

³ Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

Tableau 3 : Impact tarifaire du Projet sur 55 ans

Coût du projet (M\$)	770,3
Contribution estimée du Distributeur (M\$)	764,6
Mise en service nette (M\$)	5,7
Années et mois des mises en service	2028-12 5,7
Amortissement linéaire ¹	
Coût moyen pondéré du capital prospectif ²	5,694%
Taxe sur les services publics (TSP) ³	0,55%
Nombre d'années	55

Années	Amortissement 2028-12 (M\$)	Amortissement (M\$)	Amortissement cumulé (M\$)	Base de tarification : solde de fin (M\$)	Base de tarification : moyenne 13 soldes (M\$)	Coût du capital (M\$)	Taxe sur les services publics (M\$)	Total (M\$)	Revenus requis (M\$)	Besoins de transport (MW)	Tarif annuel (\$/kW)
2026									3 649,300	46 892	77,82
2028	0,000	0,000	0,000	5,700	0,438	0,025	0,000	0,025	3 649,325	46 892	77,82
2029	0,104	0,104	0,104	5,596	5,648	0,322	0,031	0,457	3 649,757	46 892	77,83
2030	0,104	0,104	0,207	5,493	5,545	0,316	0,031	0,450	3 649,750	46 892	77,83
2031	0,104	0,104	0,311	5,389	5,441	0,310	0,030	0,444	3 649,744	46 892	77,83
2032	0,104	0,104	0,415	5,285	5,337	0,304	0,030	0,437	3 649,737	46 892	77,83
2033	0,104	0,104	0,518	5,182	5,234	0,298	0,029	0,431	3 649,731	46 892	77,83
2034	0,104	0,104	0,622	5,078	5,130	0,292	0,028	0,424	3 649,724	46 892	77,83
2035	0,104	0,104	0,725	4,975	5,026	0,286	0,028	0,418	3 649,718	46 892	77,83
2036	0,104	0,104	0,829	4,871	4,923	0,280	0,027	0,411	3 649,711	46 892	77,83
2037	0,104	0,104	0,933	4,767	4,819	0,274	0,027	0,405	3 649,705	46 892	77,83
2038	0,104	0,104	1,036	4,664	4,715	0,268	0,026	0,398	3 649,698	46 892	77,83
2039	0,104	0,104	1,140	4,560	4,612	0,263	0,026	0,392	3 649,692	46 892	77,83
2040	0,104	0,104	1,244	4,456	4,508	0,257	0,025	0,385	3 649,685	46 892	77,83
2041	0,104	0,104	1,347	4,353	4,405	0,251	0,025	0,379	3 649,679	46 892	77,83
2042	0,104	0,104	1,451	4,249	4,301	0,245	0,024	0,372	3 649,672	46 892	77,83
2043	0,104	0,104	1,555	4,145	4,197	0,239	0,023	0,366	3 649,666	46 892	77,83
2044	0,104	0,104	1,658	4,042	4,094	0,233	0,023	0,360	3 649,660	46 892	77,83
2045	0,104	0,104	1,762	3,938	3,990	0,227	0,022	0,353	3 649,653	46 892	77,83
2046	0,104	0,104	1,865	3,835	3,886	0,221	0,022	0,347	3 649,647	46 892	77,83
2047	0,104	0,104	1,969	3,731	3,783	0,215	0,021	0,340	3 649,640	46 892	77,83
2048	0,104	0,104	2,073	3,627	3,679	0,209	0,021	0,334	3 649,634	46 892	77,83
2049	0,104	0,104	2,176	3,524	3,575	0,204	0,020	0,327	3 649,627	46 892	77,83
2050	0,104	0,104	2,280	3,420	3,472	0,198	0,019	0,321	3 649,621	46 892	77,83
2051	0,104	0,104	2,384	3,316	3,368	0,192	0,019	0,314	3 649,614	46 892	77,83
2052	0,104	0,104	2,487	3,213	3,265	0,186	0,018	0,308	3 649,608	46 892	77,83
2053	0,104	0,104	2,591	3,109	3,161	0,180	0,018	0,301	3 649,601	46 892	77,83
2054	0,104	0,104	2,695	3,005	3,057	0,174	0,017	0,295	3 649,595	46 892	77,83
2055	0,104	0,104	2,798	2,902	2,954	0,168	0,017	0,288	3 649,588	46 892	77,83
2056	0,104	0,104	2,902	2,798	2,850	0,162	0,016	0,282	3 649,582	46 892	77,83
2057	0,104	0,104	3,005	2,695	2,746	0,156	0,015	0,275	3 649,575	46 892	77,83
2058	0,104	0,104	3,109	2,591	2,643	0,150	0,015	0,269	3 649,569	46 892	77,83
2059	0,104	0,104	3,213	2,487	2,539	0,145	0,014	0,262	3 649,562	46 892	77,83
2060	0,104	0,104	3,316	2,384	2,435	0,139	0,014	0,256	3 649,556	46 892	77,83
2061	0,104	0,104	3,420	2,280	2,332	0,133	0,013	0,250	3 649,550	46 892	77,83
2062	0,104	0,104	3,524	2,176	2,228	0,127	0,013	0,243	3 649,543	46 892	77,83
2063	0,104	0,104	3,627	2,073	2,125	0,121	0,012	0,237	3 649,537	46 892	77,83
2064	0,104	0,104	3,731	1,969	2,021	0,115	0,011	0,230	3 649,530	46 892	77,83
2065	0,104	0,104	3,835	1,865	1,917	0,109	0,011	0,224	3 649,524	46 892	77,83
2066	0,104	0,104	3,938	1,762	1,814	0,103	0,010	0,217	3 649,517	46 892	77,83
2067	0,104	0,104	4,042	1,658	1,710	0,097	0,010	0,211	3 649,511	46 892	77,83
2068	0,104	0,104	4,145	1,555	1,606	0,091	0,009	0,204	3 649,504	46 892	77,83
2069	0,104	0,104	4,249	1,451	1,503	0,086	0,009	0,198	3 649,498	46 892	77,83
2070	0,104	0,104	4,353	1,347	1,399	0,080	0,008	0,191	3 649,491	46 892	77,83
2071	0,104	0,104	4,456	1,244	1,295	0,074	0,007	0,185	3 649,485	46 892	77,83
2072	0,104	0,104	4,560	1,140	1,192	0,068	0,007	0,178	3 649,478	46 892	77,83
2073	0,104	0,104	4,664	1,036	1,088	0,062	0,006	0,172	3 649,472	46 892	77,83
2074	0,104	0,104	4,767	0,933	0,985	0,056	0,006	0,165	3 649,465	46 892	77,83
2075	0,104	0,104	4,871	0,829	0,881	0,050	0,005	0,159	3 649,459	46 892	77,83
2076	0,104	0,104	4,975	0,725	0,777	0,044	0,005	0,152	3 649,452	46 892	77,83
2077	0,104	0,104	5,078	0,622	0,674	0,038	0,004	0,146	3 649,446	46 892	77,83
2078	0,104	0,104	5,182	0,518	0,570	0,032	0,003	0,140	3 649,440	46 892	77,83
2079	0,104	0,104	5,285	0,415	0,466	0,027	0,003	0,133	3 649,433	46 892	77,83
2080	0,104	0,104	5,389	0,311	0,363	0,021	0,002	0,127	3 649,427	46 892	77,83
2081	0,104	0,104	5,493	0,207	0,259	0,015	0,002	0,120	3 649,420	46 892	77,83
2082	0,104	0,104	5,596	0,104	0,155	0,009	0,001	0,114	3 649,414	46 892	77,83
2083	0,104	0,104	5,700	0,000	0,052	0,003	0,001	0,107	3 649,407	46 892	77,83
Ensemble de la période 2028 à 2083								0,277			77,83

¹ Amortissement linéaire selon la décision D-2010-020 pour la demande R-3703-2009.

² Coût moyen pondéré du capital prospectif de 5,694 %, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

³ Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

Tableau 4 : Impact tarifaire du Projet sur 55 ans – analyse de sensibilité
Analyse de sensibilité

Coût du projet (M\$)	+ 15 %	808,7
Contribution estimée du Distributeur (M\$)		802,2
Mise en service nette (M\$)		6,6
Années et mois des mises en service	2028-12	6,6
Amortissement linéaire ¹		
Coût moyen pondéré du capital prospectif ²	+ 15 %	6,548%
Taxe sur les services publics (TSP) ³		0,55%
Nombre d'années		55

Années	Amortissement 2028-12 (M\$)	Amortissement (M\$)	Amortissement cumulé (M\$)	Base de tarification : solde de fin (M\$)	Base de tarification : moyenne 13 soldes (M\$)	Coût du capital (M\$)	Taxe sur les services publics (M\$)	Total (M\$)	Revenus requis (M\$)	Besoins de transport (MW)	Tarif annuel (\$/kW)
2026	0,000	0,000	0,000	6,555	0,504	0,033	0,000	0,033	3 649,300	46 892	77,82
2029	0,119	0,119	0,119	6,436	6,495	0,425	0,036	0,581	3 649,881	46 892	77,84
2030	0,119	0,119	0,238	6,317	6,376	0,418	0,035	0,572	3 649,872	46 892	77,84
2031	0,119	0,119	0,358	6,197	6,257	0,410	0,035	0,564	3 649,864	46 892	77,84
2032	0,119	0,119	0,477	6,078	6,138	0,402	0,034	0,555	3 649,855	46 892	77,84
2033	0,119	0,119	0,596	5,959	6,019	0,394	0,033	0,547	3 649,847	46 892	77,84
2034	0,119	0,119	0,715	5,840	5,900	0,386	0,033	0,538	3 649,838	46 892	77,84
2035	0,119	0,119	0,834	5,721	5,780	0,379	0,032	0,530	3 649,830	46 892	77,84
2036	0,119	0,119	0,953	5,602	5,661	0,371	0,031	0,521	3 649,821	46 892	77,84
2037	0,119	0,119	1,073	5,482	5,542	0,363	0,031	0,513	3 649,813	46 892	77,84
2038	0,119	0,119	1,192	5,363	5,423	0,355	0,030	0,504	3 649,804	46 892	77,83
2039	0,119	0,119	1,311	5,244	5,304	0,347	0,029	0,496	3 649,796	46 892	77,83
2040	0,119	0,119	1,430	5,125	5,184	0,339	0,029	0,488	3 649,788	46 892	77,83
2041	0,119	0,119	1,549	5,006	5,065	0,332	0,028	0,479	3 649,779	46 892	77,83
2042	0,119	0,119	1,669	4,886	4,946	0,324	0,028	0,471	3 649,771	46 892	77,83
2043	0,119	0,119	1,788	4,767	4,827	0,316	0,027	0,462	3 649,762	46 892	77,83
2044	0,119	0,119	1,907	4,648	4,708	0,308	0,026	0,454	3 649,754	46 892	77,83
2045	0,119	0,119	2,026	4,529	4,589	0,300	0,026	0,445	3 649,745	46 892	77,83
2046	0,119	0,119	2,145	4,410	4,469	0,293	0,025	0,437	3 649,737	46 892	77,83
2047	0,119	0,119	2,264	4,291	4,350	0,285	0,024	0,428	3 649,728	46 892	77,83
2048	0,119	0,119	2,384	4,171	4,231	0,277	0,024	0,420	3 649,720	46 892	77,83
2049	0,119	0,119	2,503	4,052	4,112	0,269	0,023	0,411	3 649,711	46 892	77,83
2050	0,119	0,119	2,622	3,933	3,993	0,261	0,022	0,403	3 649,703	46 892	77,83
2051	0,119	0,119	2,741	3,814	3,873	0,254	0,022	0,394	3 649,694	46 892	77,83
2052	0,119	0,119	2,860	3,695	3,754	0,246	0,021	0,386	3 649,686	46 892	77,83
2053	0,119	0,119	2,980	3,575	3,635	0,238	0,020	0,378	3 649,678	46 892	77,83
2054	0,119	0,119	3,099	3,456	3,516	0,230	0,020	0,369	3 649,669	46 892	77,83
2055	0,119	0,119	3,218	3,337	3,397	0,222	0,019	0,361	3 649,661	46 892	77,83
2056	0,119	0,119	3,337	3,218	3,278	0,215	0,018	0,352	3 649,652	46 892	77,83
2057	0,119	0,119	3,456	3,099	3,158	0,207	0,018	0,344	3 649,644	46 892	77,83
2058	0,119	0,119	3,575	2,980	3,039	0,199	0,017	0,335	3 649,635	46 892	77,83
2059	0,119	0,119	3,695	2,860	2,920	0,191	0,016	0,327	3 649,627	46 892	77,83
2060	0,119	0,119	3,814	2,741	2,801	0,183	0,016	0,318	3 649,618	46 892	77,83
2061	0,119	0,119	3,933	2,622	2,682	0,176	0,015	0,310	3 649,610	46 892	77,83
2062	0,119	0,119	4,052	2,503	2,562	0,168	0,014	0,301	3 649,601	46 892	77,83
2063	0,119	0,119	4,171	2,384	2,443	0,160	0,014	0,293	3 649,593	46 892	77,83
2064	0,119	0,119	4,291	2,264	2,324	0,152	0,013	0,284	3 649,584	46 892	77,83
2065	0,119	0,119	4,410	2,145	2,205	0,144	0,012	0,276	3 649,576	46 892	77,83
2066	0,119	0,119	4,529	2,026	2,086	0,137	0,012	0,268	3 649,568	46 892	77,83
2067	0,119	0,119	4,648	1,907	1,967	0,129	0,011	0,259	3 649,559	46 892	77,83
2068	0,119	0,119	4,767	1,788	1,847	0,121	0,010	0,251	3 649,551	46 892	77,83
2069	0,119	0,119	4,886	1,669	1,728	0,113	0,010	0,242	3 649,542	46 892	77,83
2070	0,119	0,119	5,006	1,549	1,609	0,105	0,009	0,234	3 649,534	46 892	77,83
2071	0,119	0,119	5,125	1,430	1,490	0,098	0,009	0,225	3 649,525	46 892	77,83
2072	0,119	0,119	5,244	1,311	1,371	0,090	0,008	0,217	3 649,517	46 892	77,83
2073	0,119	0,119	5,363	1,192	1,251	0,082	0,007	0,208	3 649,508	46 892	77,83
2074	0,119	0,119	5,482	1,073	1,132	0,074	0,007	0,200	3 649,500	46 892	77,83
2075	0,119	0,119	5,602	0,953	1,013	0,066	0,006	0,191	3 649,491	46 892	77,83
2076	0,119	0,119	5,721	0,834	0,894	0,059	0,005	0,183	3 649,483	46 892	77,83
2077	0,119	0,119	5,840	0,715	0,775	0,051	0,005	0,174	3 649,474	46 892	77,83
2078	0,119	0,119	5,959	0,596	0,655	0,043	0,004	0,166	3 649,466	46 892	77,83
2079	0,119	0,119	6,078	0,477	0,536	0,035	0,003	0,158	3 649,458	46 892	77,83
2080	0,119	0,119	6,197	0,358	0,417	0,027	0,003	0,149	3 649,449	46 892	77,83
2081	0,119	0,119	6,317	0,238	0,298	0,020	0,002	0,141	3 649,441	46 892	77,83
2082	0,119	0,119	6,436	0,119	0,179	0,012	0,001	0,132	3 649,432	46 892	77,83
2083	0,119	0,119	6,555	0,000	0,060	0,004	0,001	0,124	3 649,424	46 892	77,83
Ensemble de la période 2028 à 2083								0,346			77,83

¹ Amortissement linéaire selon la décision D-2010-020 pour la demande R-3703-2009.

² Coût moyen pondéré du capital prospectif de 5,694 %, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

³ Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.